

Sensibilisation au don de gamètes : la tournée "Faites des parents" fait étape à Brest !

7.9.2026 - | ARS Bretagne

Le vendredi 18 septembre 2026, la tournée nationale "Faites des parents" s'arrêtera à Brest. Organisée par l'Agence de la biomédecine en lien avec le CHU de Brest, cette campagne va à la rencontre du public pour informer sur le don d'ovocytes et de spermatozoïdes. Une occasion d'échanger avec des professionnels de santé dans un contexte de forte demande pour les parcours d'AMP.

Pour répondre à des besoins toujours plus importants, l'Agence de la biomédecine lance une **grande tournée nationale #FaitesDesParents à bord d'un bus itinérant : une campagne qui traverse 10 villes de France** pour informer et sensibiliser de nouveaux donneurs de spermatozoïdes et donneuses d'ovocytes.

#FaitesDesParents : une étape du bus à Brest

Après avoir fait escale à Rennes l'année dernière, **ce dispositif va à la rencontre des Bretons et s'installera à Brest le vendredi 18 septembre 2026.** Dans un contexte où la demande reste particulièrement forte pour de nombreux couples et femmes célibataires en attente d'un parcours d'aide médicale à la procréation (AMP), l'objectif est d'apporter au grand public des réponses directes et transparentes sur le don de gamètes.

Pour cette édition finistérienne, RDV Place de la Liberté, de 11h30 à 19h !

Tout au long de la journée, les professionnels de l'Agence de la biomédecine et du Centre d'AMP du CHU de Brest seront présents à vos côtés pour lever les tabous, répondre à vos questions et vous expliquer toutes les modalités pratiques du don ! Des témoins du don de gamètes (donneurs ou receveurs d'un don) et des représentants d'associations locales seront également sur site.

Don de gamètes : un nouveau cadre juridique plus transparent

Le don de gamètes en France s'inscrit dans le cadre de la loi de bioéthique du 2 août 2021, qui a profondément fait évoluer les pratiques. Désormais, les personnes nées d'un don peuvent, à leur majorité, accéder à leur demande à des données non identifiantes ainsi qu'à l'identité du donneur ou de la donneuse. **Donner aujourd'hui implique donc d'accepter cette possibilité de transmission future, une évolution importante qui transforme positivement la démarche.**

La loi maintient parallèlement ses principes fondamentaux et protecteurs : **le don reste strictement anonyme pour les futurs parents receveurs, gratuit et non rémunéré** (la prise en charge intégrale des frais médicaux et de transport étant garantie, notamment pour les donneuses d'ovocytes).

La situation en Bretagne et au niveau national

- **Don d'ovocytes** : Pour la première fois au niveau national, la barre des 1 000 donneuses d'ovocytes a été franchie en 2025. Si notre région se distingue par une dynamique à la hausse depuis 2023, elle demeure insuffisante pour répondre à la demande dans des délais optimaux.
- **Don de spermatozoïdes** : Le recrutement national des donneurs de spermatozoïdes reste soutenu, avec 1 015 candidats l'année passée, et ce malgré de fortes disparités entre les centres d'aide médicale à la procréation AMP.

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/sensibilisation-au-don-de-gametes-la-tournee-faites-des-parents-fait-etape-brest>